

DÉVELOPPEMENS

DU BUDGET DES DÉPENSES

DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

POUR L'EXERCICE 1835.



NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
Articles de la loi	Dévelop- pemens des articles.	
		CHAPITRE I^{er}.
		<i>Administration centrale.</i>
1	1	Traitement du Ministre.
	2	Indemnité de logement.
	3	Frais de représentation.
2	1	Traitemens des fonctionnaires, employés et gens de service.
		<i>Administration centrale (Matériel).</i>
3	1	Ports de lettres et de paquets, frais d'affranchissement, fournitures de bureau, frais d'impression et de reliure, achat de livres et de cartes, abonnemens aux journaux belges et étrangers, éclairage et chauffage, entretien des locaux, etc.
	2	Achat de décorations de l'Ordre de Léopold.
		CHAPITRE II.
		<i>Traitemens des agens du service extérieur.</i>
		FRANCE. — Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire, un secrétaire et un commis.
		GRANDE-BRETAGNE. — Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire, un secrétaire et un commis.
		PRUSSE. — Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire, et un secrétaire.
		A REPORTER. . . . fr.

CREDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1835.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1834.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS DÉFINITIVEMENT ALLOUÉS POUR 1835.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1835.	en moins AU BUDGET de 1835.		
21,000	"	21,000	21,000	"	"		
"	4,000	4,000	4,000	"	"		
"	"	"	"	"	"		
21,000	4,000	25,000	25,000	"	"		
42,000	"	42,000	42,000	"	"		
42,000	"	42,000	42,000	"	"		
13,000	"	13,000	13,000	"	"		
7,000	"	7,000	7,000	"	"		
22,000	"	22,000	22,000	"	"		
58,000	"	58,000	58,000	"	"		
80,000	"	80,000	80,000	"	"		
54,500	"	54,500	54,500	"	"		
192,500	"	192,500	192,500	"	"		

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Articles de la loi	Dévelop- pemens des articles	
		REPORT. . . . fr.
4		Autriche. — Traitement d'un Ministre résident ou d'un chargé d'affaires et un secrétaire. .
5		Russie. — Id. d'un Ministre résident
6		États-Unis. — Id. Id.
7		Diète-Germanique. — Id. d'un chargé d'affaires
8		Bésil. — Id. Id.
9		Portugal. (a — Id. Id.
10		Italie. — Id. Id.
11		Espagne. (b — Id. Id.
12		Suède. — Id. Id.
CHAPITRE III.		
Unique		Traitemens des agens en inactivité, de retour de leur mission
CHAPITRE IV.		
Unique		Frais de voyage des agens du service extérieur, frais de courriers, estafettes et courses di- verses.
CHAPITRE V.		
Unique		Frais à rembourser aux agens du service extérieur.
		Les principales dépenses dont le remboursement est dû aux agens politiques et commerciaux, sont les frais de correspondance des agences entr'elles et avec le Ministère, et les secours accordés à des belges indigens. Ils ont en outre le droit de réclamer la restitution des frais d'achat ou de copie des documens transmis par eux au Gouvernement.
CHAPITRE VI.		
Unique		Missions extraordinaires et dépenses imprévues.
		Indépendamment des commissions dont la conclusion d'un traité avec la Hollande pourrait nécessiter l'établissement, pendant l'année 1835, le crédit demandé doit servir à pourvoir aux frais des missions politiques extraordinaires qui auraient lieu par suite de l'extension de nos rapports à l'étranger, ainsi qu'aux frais des missions commerciales.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1833.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1834.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS DEFINITIVEMENT ALLOUÉS POUR 1835.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		en plus AU BUDGET de 1835.	en moins AU BUDGET de 1835.		
192,500	"	192,500	192,500	"	"		a) Le Gouvernement a pu se convaincre par les renseignements qui lui sont parvenus que les sommes allouées en 1834, pour le Portugal et l'Italie, ne sont pas suffisantes pour mettre les chargés d'affaires à même de vivre d'une manière analogue à leur position. C'est par ce motif qu'on propose une augmentation pour ces deux légations. b) On a cru devoir placer la légation de Madrid sur la même ligne que celle de Lisbonne.
30,000	"	30,000	30,000	"	"		
40,000	"	40,000	40,000	"	"		
25,500	"	25,500	25,500	"	"		
12,600	"	12,600	12,600	"	"		
21,000	"	21,000	21,000	"	"		
15,000	"	15,000	12,600	2,400	"		
12,600	"	12,600	10,500	2,100	"		
15,000	"	15,000	"	15,000	"		
12,600	"	12,600	12,600	"	"		
376,800	"	376,800	357,300	19,500	"		
10,000	"	10,000	10,000	"	"		
10,000	"	10,000	10,000	"	"		
70,000	"	70,000	70,000	"	"		
70,000	"	70,000	70,000	"	"		
50,000	"	50,000	50,000	"	"		
50,000	"	50,000	50,000	"	"		
80,000	"	80,000	80,000	"	"		
80,000	"	80,000	80,000	"	"		

ARTICLES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Récapitulation. CHAPITRE I^{er}. <i>Administration centrale.</i>	
Article 1.	Traitement du Ministre et indemnité de logement.
— 2.	Id. des employés.
— 3.	Matériel.
CHAPITRE II. <i>Traitemens des agens du service extérieur.</i>	
— 1.	France.
— 2.	Grande-Bretagne
— 3.	Prusse.
— 4.	Autriche.
— 5.	Russie.
— 6.	États-Unis.
— 7.	Diète-Germanique.
— 8.	Brésil.
— 9.	Portugal
— 10.	Italie.
— 11.	Espagne.
— 12.	Suède.
CHAPITRE III.	
Art. unique.	Traitemens des agens en inactivité, de retour de leur mission
CHAPITRE IV.	
Art. unique.	Frais de voyage des agens du service extérieur, frais de courriers, estafettes et courses diverses.
CHAPITRE V.	
Art. unique.	Frais à rembourser aux agens du service extérieur.
CHAPITRE VI.	
Art. unique.	Missions extraordinaires et dépenses imprévues.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1835.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1834.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS DÉFINITIVEMENT ALLOUÉS POUR 1835.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1835	en moins AU BUDGET de 1835.		
21,000	4,000	25,000	25,000	»	»		
42,000	»	42,000	42,000	»	»		
22,000	»	22,000	22,000	»	»		
58,000	»	58,000	58,000	»	»		
80,000	»	80,000	80,000	»	»		
54,500	»	54,500	54,500	»	»		
30,000	»	30,000	30,000	»	»		
40,000	»	40,000	40,000	»	»		
25,500	»	25,500	25,500	»	»		
12,000	»	12,600	12,600	»	»		
21,000	»	21,000	21,000	»	»		
15,000	»	15,000	12,600	2,400	»		
12,600	»	12,600	10,500	2,100	»		
15,000	»	15,000	»	15,000	»		
12,600	»	12,600	12,600	»	»		
10,000	»	10,000	10,000	»	»		
70,000	»	70,000	70,000	»	»		
50,000	»	50,000	50,000	»	»		
80,000	»	80,000	80,000	»	»		
671,800	4,000	675,800	656,300	19,500	»		
				Différence en plus. 19,500			

